

**Sujet :** Déclaration IOTA - Demande de régularisation de piézomètre - Accord avec prescriptions particulières

**De :** robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

**Date :** 27/06/2023 à 10:55



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

Vous avez adressé le 26 avril 2023 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la régularisation de piézomètre sur la commune de Deuil-la-Barre et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 26 avril 2023. Après avis favorable du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier. Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

### **Partie 1 : administration en charge du dossier**

Administration en charge du dossier : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : SANÉ Maïmouna

Courriel de contact : maimouna.sane@val-doise.gouv.fr

### **Partie 2 : données de référence de l'AIOT**

SYNDICAT DES EAUX D ILE DE FRANCE

13 Rue Camille Flammarion

95170 Deuil-la-Barre

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : DIOTA-230426-110948-705-358

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 26/04/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100020108

### **Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes**

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

### **Partie 4 : documents téléchargeables**

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

*Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : maimouna.sane@val-doise.gouv.fr*